



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 :

Digne-les-Bains, le 17/04/2020

**Prolongation de l'interdiction des locations saisonnières
dans le département**

À la veille du début des vacances de Printemps pour la zone A et considérant que les mois d'avril et de mai sont traditionnellement propices à un afflux de réservations touristiques, Olivier Jacob, préfet des Alpes-de-Haute-Provence a prolongé l'arrêté N°2020-04-04-01 du 4 avril 2020 interdisant aux hébergements à vocation touristique de recevoir du public, et ce jusqu'au 11 mai 2020.

Afin de prévenir d'éventuels déplacements de personnes en direction des lieux touristiques du département, la location des chambres d'hôtels, des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière reste interdite. Cette interdiction ne concerne pas l'hébergement au titre du domicile régulier des personnes qui y vivent, l'hébergement d'urgence ou l'hébergement pour des besoins professionnels.

Le préfet rappelle qu'en raison du confinement actuellement en vigueur, il ne doit y avoir **aucun départ en vacances**.

Il appelle à la responsabilité de chacun pour que les mesures de confinement soient strictement respectées, afin de limiter la propagation du coronavirus.

Les forces de l'ordre du département seront une nouvelle fois mobilisées pour des opérations de contrôle, et la coordination régionale mise en place le week-end dernier pour les contrôles sur les axes routiers interdépartementaux sera reconduite.

Le préfet rappelle que tout contrevenant s'expose à des sanctions pouvant aller de 135 euros pour chaque passager du véhicule à une amende de 3 750 euros assortie d'une peine de six mois de prison pour une quatrième récidive.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex